

AD 2.22.3 Procédures pour les vols VFR

3.1 Procédures d'arrivée en vol VFR pour les aéronefs munis de radio

a) Entrée dans la CTR

L'autorisation d'entrée dans la CTR sera demandée sur la fréquence GAFSA Airport 125.1 MHz.

b) Minima météorologique

Visibilité: 5000m - Plafond : 450m

c) Panne de communication

Si une panne de communication se produit, l'aéronef se dirigera vers la TWR en suivant les cheminements figurant sur la carte VAC AD2 DTTF-36 et en maintenant une hauteur maximale de 150m/GND, il effectuera ensuite des circuits au-dessus de la TWR; l'autorisation d'atterrissage lui sera donnée par feu vert.

3.2 Procédures de départ en vol VFR pour les aéronefs munis de radio

a) Minima météorologiques

Visibilité : 5000m - Plafond : 450m

b) Panne de communication

- Si une panne de communication se produit avant le décollage : Ne pas décoller
- Si une panne de communication se produit après le décollage, le pilote poursuivra son vol suivant l'autorisation obtenue.

3.3 Les aéronefs non munis d'un VOR et/ou commandés par des pilotes ne possédant pas la licence de pilote professionnel et/ou le certificat d'aptitude pour l'utilisation de la langue anglaise ne peuvent entrer dans la CTR et en sortir que par les points de compte rendu figurant sur la carte AD2 DTTF-36.

AD 2.22.3 VFR flight procedures

3.1 Inbound VFR procedures for radio equipped aircraft

a) Entry into CTR

Clearance to enter into the CTR shall be requested on GAFSA Airport frequency 125.1 MHz.

b) Meteorological minima

Visibility : 5000m - Ceiling : 450m

c) Communication failure

In case of a communication failure, the aircraft shall proceed towards the TWR following the defined routes depicted on VAC AD2 DTTF-36 and maintaining a maximum height of 150m/GND, then execute circuits over the TWR, landing clearance will be given by green light signal.

3.2 Outbound VFR procedures for radio equipped aircraft

a) Meteorological minima

Visibility : 5000m - Ceiling : 450m

b) Communication failure

- In case of communication failure before take-off : Don't take off
- In case of communication failure after take-off, the pilot shall continue his flight in compliance with the clearance obtained.

3.3 Aircraft not equipped with VOR and/or under the responsibility of pilots not holding the commercial pilot license and/or the certificate of fitness for the use of English can enter and exit CTR only by the reporting points depicted on AD2 DTTF-36 chart.

DTTF AD 2.23 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES/ ADDITIONAL INFORMATION

NIL